



CÉSAR DES LYCÉENS 2026

MODE D'EMPLOI



ORGANISATION

LE CÉSAR DES LYCÉENS

P .03

CANDIDATER & ÊTRE SÉLECTIONNÉ DANS LE JURY

P .04

VOIR, ÉCHANGER, CHOISIR

P .05

VOTER

P .06

PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU CÉSAR DES LYCÉENS

P .07

CALENDRIER

P .08

ÉVÉNEMENTS

P .09

CONTACTS

P .11



LE CÉSAR DES LYCÉENS

Chaque année, les membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma -appelée aussi Académie des César-distinguent celles et ceux qui leur ont paru les plus remarquables dans les nombreux métiers du cinéma : réalisation, scénario, musique, interprétation, montage, image, costumes, décors, son, effets visuels, etc. Les César assurent ainsi visibilité, émulation et dynamisme, dans un secteur de la création fondamental pour le rayonnement culturel français en Europe et dans le monde.

Pour fédérer les jeunes générations autour du cinéma français et continuer à en faire un mode d'expression privilégié de leur créativité, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le ministère en charge de l'Éducation nationale se sont associés en 2019 pour mettre en place le César des Lycéens (seul César décerné par un collège de votants non professionnels).

Aux prix prestigieux qui font la renommée des César (Meilleur Film, Meilleure Réalisation, Meilleure Actrice, Meilleur Acteur, etc.) s'ajoute donc désormais le César des Lycéens, distinguant l'un des cinq films nommés dans la catégorie « Meilleur Film ».

Cette action éducative est menée en partenariat avec BNP Paribas et avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF) et de l'Entraide du cinéma et des spectacles.

Constitués en jury, les lycéens peuvent ainsi :

- s'engager dans un événement culturel majeur leur permettant d'affirmer un choix réfléchi ;
- se passionner pour la création cinématographique contemporaine française ;
- développer leur esprit critique et leur jugement ;
- partager leur sensibilité cinématographique avec les professionnels et le public.

Le César des Lycéens :

- s'inscrit dans la volonté de l'Académie des César à sensibiliser le jeune public de l'importance de l'œuvre cinématographique à découvrir en salle de cinéma ;
- s'inscrit dans l'engagement des ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture en faveur de l'accès de tous les élèves à une éducation artistique et culturelle de qualité ;
- renforce la place du cinéma et de l'éducation à l'image dans la formation des élèves ;
- enrichit les différents dispositifs d'éducation au cinéma, parmi lesquels Lycéens et apprentis au cinéma, le Prix Jean Renoir des lycéens ou toute autre projection, au sein des établissements et/ou des salles de cinéma.



**La Cérémonie des César
récompense les talents et les
œuvres françaises qui ont marqué
l'année cinématographique écoulée.**

CANDIDATER & ÊTRE SÉLECTIONNÉ DANS LE JURY

Pour participer avec leur classe au César des Lycéens, les professeurs volontaires devront s'inscrire avant le **mercredi 8 octobre minuit**, depuis l'application ADAGE, accessible sur l'Intranet académique. Toutes les informations sont disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/3406/cesar-des-lyceens>

Le professeur référent devra remplir un dossier qui pourra être valorisé par :

- l'existence d'un enseignement « cinéma » dans l'établissement ;
- la richesse des projets cinématographiques de l'établissement ;
- le partenariat de l'établissement avec une salle de cinéma ;
- la qualité des installations de projection dans l'établissement.

Toutes les **classes de terminales** générales, technologiques et professionnelles pourront répondre à l'appel à projet. Une attention particulière sera portée aux candidatures des classes de lycées professionnels.

Le ministère de l'Éducation nationale procédera ensuite à la sélection de plus de 2000 élèves qui constitueront le jury. La liste des classes retenues sera communiquée aux établissements au plus tard le **jeudi 6 novembre 2025**.



© Alizée Gouzet- ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2024

Chaque année, des lycéens de terminales générales, technologiques et professionnelles, en tout lieu du territoire, se constitueront en jury pour décerner le César des Lycéens.



VOIR, ÉCHANGER, CHOISIR

Le **mercredi 28 janvier 2026**, jour d'Annonce des Nominations 2026, les cinq films en lice pour le César du Meilleur Film seront dévoilés.

Une commission de l'Éducation nationale (Inspection générale et Direction générale de l'enseignement scolaire) visionnera les films. Le cas échéant, elle signalera la présence de certaines images ou propos dans les films pouvant heurter la sensibilité de certains élèves.

Des **dossiers pédagogiques** à destination des professeurs seront rédigés par des auteurs sous l'égide de cette commission.

À partir de l'annonce des cinq films en lice pour le César du Meilleur Film, les lycéens pourront commencer avec le professeur référent à **visionner ces films, de préférence dans une salle de cinéma, ou à défaut en vidéoprojection au sein de l'établissement** en utilisant la plateforme de visionnage sécurisée et gratuite de l'Académie des César. Sauf exception, les films seront disponibles sur la plateforme de visionnage **au plus tard le vendredi 30 janvier**. Les codes d'accès à la plateforme ne seront communiqués qu'à l'enseignant référent (les visionnages en simultané ne sont pas possibles). Pour les projections en salle de cinéma, les exploitants des salles contactent directement les distributeurs. Le calendrier des visionnages est laissé à l'appréciation des enseignants en accord avec leurs chefs d'établissement. Différents choix peuvent être faits en alternant les genres, les durées, le niveau de difficulté, en regroupant ou non certaines projections.

Le tarif des places de cinéma est fixé à 4€ par élève et accompagnateur (dans la limite de 2 accompagnateurs), facturé 2€ grâce au soutien de l'Entraide du cinéma et des spectacles. Les 2€ restants par élève seront remboursés par les académies en fin d'année scolaire.

Le visionnage des films par les classes se fait sous l'entière responsabilité du professeur référent. Ce dernier est libre de montrer ou de ne pas montrer certains films qu'il jugerait difficilement accessibles à ses élèves. De ce fait, les cinq films éligibles doivent être visionnés par les élèves, sauf décision contraire du professeur référent liée à cette difficulté éventuelle.

À la suite de chaque projection, le professeur organise une séance de discussion et de réflexion afin de permettre aux élèves d'échanger leur point de vue, de partager leur expérience de spectateur, et de défendre leurs goûts. En amont des projections, les élèves doivent notamment être sensibilisés à leur rôle de jurés.

La mobilisation des professionnels du cinéma ou des partenaires culturels des classes est bienvenue pour accompagner les lycéens dans la maturation et l'affirmation de leur choix. À ce titre, des **interventions de professionnels** prises en charge par le CNC seront proposées à tout ou partie des classes participantes.



VOTER

Le vote s'effectue à partir d'une plateforme sécurisée, mise à la disposition du professeur référent, par l'Académie des Césars.

Chaque professeur référent dispose d'un code personnel qui lui permet, en compagnie des élèves, de saisir le nombre de voix attribuées par la classe à chacun des cinq films (chaque élève disposant d'une voix).



Le vote pour le César des Lycéens 2026
se fera sur les cinq films nommés
par les membres de l'Académie
des Arts et Techniques du Cinéma.



PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU CÉSAR DES LYCÉENS

Le lauréat du César des Lycéens sera révélé par communiqué de presse le **lundi 2 mars 2026**.

Par la suite, une cérémonie de remise du César au lauréat sera organisée en présence du·de la ministre de l'Éducation nationale, du Président et de la Vice-Présidente de l'Académie des César à Paris le **mercredi 18 mars 2026**.

À cette occasion, sera organisé un échange entre des lycéens et le·la lauréat·e.

La cérémonie sera retransmise en direct pour permettre à l'ensemble des élèves impliqués de la suivre.

Les frais de déplacement des élèves et de leurs enseignants sont à la charge des académies et/ou des établissements scolaires.

Suite à la cérémonie de remise du César des Lycéens, le lauréat pourra être invité, selon ses disponibilités, à participer à des masterclass, autour de ce prix et de son film, vouées à être diffusées plus largement auprès de classes de lycéens étendues au-delà des participants au vote.

Dans le cas d'un accord entre l'établissement et la salle de cinéma partenaire, les lycéens inscrits au César des Lycéens pourront animer eux-mêmes des séances à destination d'autres classes et/ou du grand public.

2 617 élèves de Terminale
issus de 118 lycées généraux,
technologiques et professionnels,
situés dans 28 académies
dont la Guadeloupe, La Réunion, la
Martinique, mais aussi à Londres, Mexico,
Milan, Nouakchott, Quito et Tokyo, grâce
à la participation des établissements
français à l'étranger
ont participé au César des Lycéens 2025.



CALENDRIER

MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 À MINUIT :

Clôture des candidatures via l'application ADAGE.
Pour les lycées français à l'étranger, contacter :
cesardeslyceens@education.gouv.fr

JEUDI 6 NOVEMBRE 2025 :

Annonce des classes participantes.

MERCREDI 28 JANVIER 2026 :

Publication des Nominations aux César 2026
incluant l'annonce des 5 films en lice dans la
catégorie Meilleur Film et ainsi pour le César des
Lycéens.

DU VENDREDI 30 JANVIER**AU VENDREDI 27 FÉVRIER 2026 (MATINÉE) :**

Visionnage des 5 films en salle de cinéma ; le
visionnage est également possible au sein du lycée
via la plateforme mise à disposition.
Débats et vote.

LUNDI 2 FÉVRIER 2026 :

Publication des dossiers pédagogiques de chaque
film sur Eduscol.

MERCREDI 4 FÉVRIER 2026 :

Ouverture de la plateforme de vote.

VENDREDI 27 FÉVRIER 2026 :

- 12h : clôture du scrutin
- 20h45 : début de la 51^e Cérémonie des César.

LUNDI 2 MARS 2026 :

Annonce du 8^e film lauréat du César des Lycéens.

MERCREDI 18 MARS 2026 :

Cérémonie de remise du César des Lycéens et
rencontre-débat avec l'équipe du film lauréat, au
Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, à Paris.



Le règlement du César des lycéens
est disponible sur le site dédié :
<https://eduscol.education.fr/3406/cesar-des-lyceens>

LES ÉDITIONS DU CÉSAR DES LYCÉENS

Chaque année depuis la création du César des Lycéens en 2019, une cérémonie à Paris permet à des classes engagées dans cette opération d'échanger avec le·la réalisateur·trice du film lauréat, voire d'autres membres de l'équipe lors d'une masterclass retransmise en direct sur la chaîne YouTube du ministère de l'Éducation nationale. Cette cérémonie est l'occasion de remettre le César des Lycéens au lauréat (NB : le César des Lycéens 2021 a été exceptionnellement remis lors de la 46^e Cérémonie des César ; des visioconférences ont également été organisées durant la crise sanitaire en 2020 et 2021).

Les cérémonies se sont déroulées en présence des ministres en charge de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, Pap Ndiaye, Nicole Belloubet, puis Elisabeth Borne et de la Présidence de l'Académie des César.

Depuis 2022, des projections sont organisées au Grand Rex et certaines années également en région avec une rencontre de l'équipe du film.



© Serge Arnal pour l'Académie des César 2019



2019

Jusqu'à la garde (1 276 votants)

13 mars : rencontre avec Xavier Legrand, réalisateur, et Thomas Gioria, acteur. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (600 élèves).



© L. Guillot - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2020



2020

Hors Normes (1 743 votants)

4 mars : rencontre avec Éric Toledano et Olivier Nakache, réalisateurs, en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, des acteurs Reda Kateb, Benjamin Lesieur et Bryan Mialoundama. Ministère de l'Éducation nationale (26 élèves en présentiel, par respect des consignes sanitaires).



© A. Wallon - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2021



2021

Adieu les cons (1 531 votants)

19 mai : rencontre avec Albert Dupontel, réalisateur. Grand Salon de la Sorbonne (13 élèves en présentiel, par respect des consignes sanitaires).



© Hugo Gester - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2022



2022

Bac Nord (1 866 votants)

7 mars : rencontre avec Cédric Jimenez, réalisateur, et Hugo Sélignac, producteur. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (400 élèves).

8 avril : projection-rencontre avec l'équipe du film au Grand Rex.



© Hugo Gester - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2022



2023

La Nuit du 12 (1 979 votants)

7 avril : rencontre avec Dominik Moll, réalisateur, et l'équipe du film. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (600 élèves) et projection-rencontre avec l'équipe du film au Grand Rex.

12 avril : projection-rencontre avec l'équipe du film à l'UGC Ciné Cité Lille.



© Livia Haut Perruca - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2024



2024

Je verrai toujours vos visages (2 286 votants)

20 mars : rencontre avec Jeanne Herry, réalisatrice, et l'équipe du film. Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (650 élèves) et projection-rencontre avec l'équipe du film au Grand Rex.

4 avril : projection-rencontre avec Jeanne Herry à l'UGC Ciné Cité Lille.



© Maël Baudot - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2025



2025

Le Comte de Monte-Cristo (2 617 votants)

26 mars : l'équipe du film a donné une masterclass aux 740 lycéens présents à la Sorbonne. Les producteurs Dimitri Rassam et Jérôme Seydoux étaient accompagnés des acteurs et actrices Pierre Niney, Anamaria Vartolomei, Patrick Mille, Julien De Saint Jean, Julie de Bona et Adèle Simphal, ainsi que du coproducteur Ardavan Safaee, du créateur de costumes Thierry Delettre, du superviseur VFX Olivier Cauwet, de la cheffe monteuse Célia Lafitedupont, de l'ingénieur du son David Rit, du superviseur de la musique Pierre-Marie Dru et du producteur exécutif Guinal Riou.

Le soir même, le film a été projeté au Grand Rex, devant 2 500 spectateurs.

© Maël Baudot - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2025



CONTACTS



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

110 rue de Grenelle, 75007 Paris
cesardeslyceens@education.gouv.fr

education.gouv.fr



Académie des Arts et Techniques du Cinéma

**Académie des Arts
et Techniques du Cinéma**

11 rue de l'Avre, 75015 Paris
info@academie-cinema.org

academie-cinema.org

Avec le soutien de



BNP PARIBAS

Avec le concours de :



cesardeslyceens@education.gouv.fr